

Charte d'engagement pour l'accessibilité en formation des personnes en situation de handicap

Préambule

Cette charte vient objectiver et définir l'engagement de Méditerranée Conseil dans le développement de l'accessibilité de l'offre de formation aux personnes en situation handicap.

Nous reconnaissons l'importance de fournir un environnement d'apprentissage équitable accessible à tous et toutes.

Elle s'inscrit dans la loi du 11 février 2005 (Loi N°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation de la citoyenneté des personnes handicapées) qui définit le handicap comme une rencontre entre 2 champs : la déficience intrinsèque de la personne et l'inadaptation de son environnement.

I. Intention de notre engagement

Nous nous engageons dans le développement de l'accessibilité de son offre de formation pour :

- ♣ Donner à tous les clients et tous les stagiaires de Méditerranée Conseil les mêmes opportunités en matière de développement des compétences par la formation.
- ♣ Répondre à l'obligation légale en matière d'accessibilité de l'offre de formation (Loi du 11 fév. 2005).
- ♣ Faciliter la visibilité des pratiques pour le public visé, mais également pour toutes les parties prenantes accompagnant les personnes en situation de handicap.
- ♣ Répondre aux exigences de la certification Qualiopi pour les organismes de formation.

II. Nos engagements

Pour développer l'accessibilité de notre offre de formation, nous nous engageons à :

- ♣ Etudier systématiquement les besoins particuliers qui nous seront soumis par nos clients
- ♣ Nous assurer que les locaux utilisés pour les formations sont adaptés aux personnes en situation de handicap, notamment les personnes à mobilité réduite.
- ♣ Adapter dans la mesure du possible notre pédagogie, notre rythme et nos supports de formation aux contraintes des personnes en situation de handicap en fonction de leurs besoins
- ♣ Rendre compte de nos progrès en matière d'accessibilité et de nos initiatives d'inclusion, en faisant preuve de transparence dans nos actions et nos communications.

III. Moyens engagés

Afin d'atteindre nos engagements, nous prévoyons la mise en œuvre des moyens et actions suivants :

- ♣ Désignation de Basma ZAGHLOUL, associée unique et formatrice en tant que Référente Handicap
- ♣ Formation de la référente handicap par Ressource Handicap Formation
- ♣ Mise en œuvre d'une procédure d'adaptation des formations lorsque le besoin est exprimé
- ♣ Inscription de la référente handicap à des réseaux d'échange sur le sujet dans les BDR

- ♣ Mise en place d'une veille règlementaire, technique et pédagogique sur le sujet du handicap
- ♣ Mise en place d'un plan d'action d'amélioration annuel révisable : nous analysons régulièrement les retours des bénéficiaires et des parties prenantes pour améliorer nos pratiques et garantir la pérennité de l'accessibilité dans toutes nos actions de formation. Les évaluations de satisfaction contribuent à cette démarche d'amélioration continue.
- ♣ Communication de la présente charte, des actions et dispositifs d'accueil des PSH en fonction des besoins remontés à notre OF, sur notre site internet, nos programmes et en réponse aux sollicitations qui nous sont faites. Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter la référente handicap par email à mc@mediterraneeconseil.com.

IV. Ressources externes

Pour réaliser nos objectifs, nous nous appuyons sur des partenaires locaux et nationaux du domaine de la formation et du handicap :

- ♣ Ressources Handicap Formation - www.rhf-paca.fr - B1, Arterparc de Bachasson - Rue de la Carrière de Bachasson - 13590 Meyreuil – Tél : 04 42 93 15 50 – Courriel : rhf-provence-alpes-cotedazur@agefiph.asso.fr
- ♣ AGEFIPH : www.agefiph.fr - Délégation régionale PACA et Corse - Arterparc de Bachasson - B1 rue de la Carrière de Bachasson - 13590 MEYREUIL - paca@agefiph.asso.fr Tél : 0 800 11 10 09
- ♣ OF Connect : <https://sites.google.com/aworldforus.com/ofconnect/>
- ♣ CARIF OREF : <https://www.intercariforef.org/>
- ♣ Chambre syndicale des formateurs-consultants région PACA: <https://csfcfederation.org/paca/>

A Marseille – le 26 novembre 2024

Basma ZAGHLOUL,
Présidente de Méditerranée Conseil
Référente Handicap

